



CNESER - Mardi 20 janvier 2026
Commission permanente - Amphithéâtre Poincaré

Déclaration liminaire du SNESUP-FSU

Monsieur le Ministre, Monsieur l'adjoint au directeur général de la DGESIP, Mesdames, messieurs les membres du CNESER, chers collègues,

Depuis le vote de la loi LRU en 2007, et le passage des universités aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en 2009, la part du budget de la MIREs (hors changement de périmètre) dans le budget général de l'État n'a cessé de baisser passant de 6,83 % à 5,33 % (ce n'est pas que la FSU qui le dit mais la Cour des comptes) - l'État déléguant la gestion de la pénurie aux établissements (1,5 point du budget général, en 2025 cela correspondait à 8 Md€). Et cela alors que, pendant cette période, le nombre d'étudiant.es inscrit.es dans l'enseignement supérieur public sous tutelle de la MIREs a progressé de 17 % (soit 327 000 étudiant.es) dont +273 000 étudiant.es dans les universités sans augmentation du budget en euros constants. C'est l'équivalent de 10 universités qui n'ont pas été construites et de 30 000 agent.es qui n'ont pas été recruté.es. Sur cette période nous avons même perdu 900 emplois d'enseignant-e-chercheur-e et le nombre total d'enseignant.es titulaires et contractuel.les a baissé de 4 % (voilà encore 4 Md€, hors investissements immobiliers qui auraient dû être abondés en 2025 et qui ne l'ont pas été). Cela n'est pas le fait des seuls derniers gouvernements ; cependant la situation s'est aggravée au cours des deux dernières années 2024 et 2025 puisque les budgets votés en LFI2024 et LFI2025 sous-finançaient les universités, opérateurs de l'ESR, à hauteur de 1,2 Md€ chacune des deux dernières années ce qui les a conduit à construire des budgets d'établissement en déficit, à mettre en place des plans d'austérité drastiques sur lesquels je reviendrai et, du moins pour ceux qui le pouvaient, à puiser 1,7 Md€ dans leur fonds de roulement et à réduire leur trésorerie de plus de 2,4 Md€.

Les conséquences directes pour les universités sont tangibles :

- pour Angers, les départs d'EC titulaires ne sont remplacés que par des ATER et ce durant 3 ans, les BIATSS ne sont pas remplacés durant 3 mois puis le sont par des CDD durant 2 ans, les budgets des composantes et des laboratoires ont été réduits de 20 % en 2025. L'université d'Angers est l'UPAS la moins bien dotée de France en SCSP/étud comme au niveau du taux d'encadrement. Il nous manque 900 emplois pour atteindre la moyenne du taux d'encadrement des UPAS. L'épuisement des collègues et des équipes est généralisé et les RPS s'aggravent ;*
- au Mans après une campagne d'emploi 2025 déjà amputée et des réductions drastiques des budgets de fonctionnement des composantes et des laboratoires, ce sont 10 titulaires EC et BIATSS qui ne seront pas remplacés ainsi que des parcours et des formations qui vont fermer en 2026 afin de faire 2 M€ d'économie par rapport à 2024 ;*
- à Amiens, il est envisagé de supprimer 280 postes de contractuel.les et de vacataires et 54 000 heures de formation, soit 12 % des maquettes ;*
- à Clermont-Ferrand, 40 000 heures complémentaires seront supprimées en 3 ans. 11 postes EC et 1 poste Biatss ont été supprimés en 2025 et il est à nouveau prévu d'en supprimer 18 en 2026*

dont 10 postes d'EC et ce afin de faire 3 M€ d'économie, ... Rappelons que cet EPE a une dotation par étudiant.e et un taux d'encadrement dans la moyenne des UPAS

- à Rouen, réduction de la campagne d'emplois 2026 en décembre, alors qu'elle avait été adoptée en juillet ; baisse des capacités d'accueil de l'ordre de 600 étudiants ; baisse des crédits des laboratoires et du nombre de bourses de thèse annoncée pour 2026 ;
- à Pau, alors que la demande augmente, les capacités d'accueil offertes sur la plateforme Parcoursup ont été réduites. C'est le cas des filières en tension telles que la psychologie, les sciences et techniques des activités physiques (STAPS), le droit et l'économie-gestion. Pour réduire le nombre d'heures de cours, en sociologie, les groupes de TD sont passés de 30 à 40 étudiant.es
- à Aix-Marseille, c'est 60 % des départs en retraite qui ne sont pas remplacés depuis 3 ans avec les effets à l'avenant sur les formations et la recherche (mais on accueille des chercheur.es états unien.nes doté.es d'un budget considérable...) ;
- À L'université de Strasbourg et l'Université de Haute Alsace (UHA) 150 postes d'enseignant-es-chercheur-es titulaires ont été perdus ces 10 dernières années. L'offre de formation de l'université a été réduite de 5 % et le nombre de postes d'enseignant-es-chercheur-es ouverts au concours réduit de 40 %.
- à Lille, c'est un budget en déficit de 45 M€ qui a été voté.

Le PLF 2026 n'est pas encore connu mais celui présenté en octobre 2025 n'envisageait toujours pas de revenir sur ce sous-financement. Plus il proposait de ne pas d'abonder les augmentations des dépenses contraintes par le gouvernement et la conjoncture économique :

- l'augmentation de 4pt du CAS pension + 200M€ pour les établissements ;
- la mise en œuvre de la PSC sur les 8 derniers mois + 60 M€ ;
- l'inflation + 20 M€ ;
- le GVT + 70 M€ ;
- le sous-financement de la marche 2026 de la LPR : plus de 20 M€ ;
- les mesures d'augmentation du point d'indice en 2022 et 2023 non compensées depuis : 270 M€.

Au total si le programme 150 ne progresse que de 157 M€ ce sont 480 M€ qui pourraient ne pas être financés soit la masse salariale de plus de 7 000 emplois avec des plans d'austérité encore aggravés.

Dans le même temps les COMP 100 % se mettent en place, bouleversant le financement des établissements sans réel algorithme de répartition ni moyens à la hauteur des besoins... Aussi quels objectifs et quels impacts peuvent avoir les assises lancées le vendredi 9 janvier par les ministres Amélie de Montchalin et Philippe Baptiste ?

- est-ce pour encore réduire l'offre de formation, les capacités d'accueil et les possibilités de recherche du service public ?

- est-ce pour en affaiblir ses principes, notamment en augmentant les frais d'inscription ?

- est-ce une opération de communication afin de nous détourner des nécessaires mobilisations pour l'augmentation des moyens ?

Peut-être, lors du prochain CNESER, aurons-nous à nous prononcer sur la répartition des budgets des programmes 150 et 231 entre établissements. Mais à ce jour les membres du CNESER ne sont pas associés à ces assises. Aussi demandons-nous qu'ils le soient officiellement et à cette occasion nous renouvelons notre demande de mise en place d'une commission spécialisée du CNESER sur les enjeux budgétaires, la répartition des moyens entre établissement et leurs conséquences sur la délivrance du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble du territoire.